



Gérald DARMANIN

Ministre de l'Action et des Comptes publics

Frédérique VIDAL

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation

L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

DEVIENT PROPRIETAIRE DE SON PATRIMOINE IMMOBILIER

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont signé la décision de transfert du patrimoine de l'Université de Bordeaux, qui se matérialise aujourd'hui par la convention de dévolution. Frédérique Vidal s'est rendue à Bordeaux à cette occasion, pour ouvrir la cérémonie organisée par l'Université.

Après Aix-Marseille Université en avril 2019, c'est l'université de Bordeaux, dont le conseil d'administration a validé, le 16 avril dernier, la demande officielle de dévolution, qui devient aujourd'hui propriétaire de ses murs. Concrètement, ce sont 208 bâtiments d'une surface de 450 000 m² environ et d'une valeur de 377 M€ qui sont transférés par l'Etat.

La signature de la décision de transfert par les deux Ministres matérialise le franchissement d'une nouvelle étape dans l'autonomie des universités en matière d'immobilier, dans la continuité de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Elle constitue l'aboutissement de plus de deux ans de travaux menés, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré, par les services de l'université, de la préfecture et des deux ministères, en s'appuyant sur une gouvernance collégiale et dynamique.

Outre la définition précise du périmètre des biens à transférer, ces travaux ont permis de valider en septembre dernier le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'université, préalable indispensable à la dévolution. En effet, en définissant le parc cible ainsi que les principales opérations de travaux prévus à horizons de 5 ans, le SPSI permet à l'Etat de sécuriser le processus de transfert, en s'assurant que la stratégie arrêtée est en adéquation avec les objectifs de la politique immobilière de l'Etat.

Le transfert de propriété constitue pour l'université de Bordeaux un levier puissant pour mettre en place une politique active de valorisation de son patrimoine, avec un potentiel de 29 hectares à développer, notamment pour le logement étudiant. Ce transfert permettra également de générer de nouvelles ressources pour l'entretien et le renouvellement du parc immobilier existant. Enfin, l'accès à la propriété contribuera à enraciner l'université dans le tissu urbain et les territoires qui l'accueillent.

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Gérald DARMANIN **01 53 18 45 03** presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Frédérique VIDAL **01 55 55 84 24** secretariat.communication@recherche.gouv.fr